Consultation publique sur la Réserve écologique de l'Île Brion

Réponses du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs aux questions du 16 novembre 2018

---

1. L'observation d'espèces aviennes à statut particulier au Québec a été rapportée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (DQ1.1 et DB30) :

- Pluvier siffleur
- Grèbe esclavon
- Océanite cul-blanc
- Pygargue à tête blanche
- Arlequin pêcheur
- Martinet ramoneur
- Bécasseau maubèche
- Hibou des marais
- Moucherolle à côtés olives
- Paruline à ailes dorées
- Paruline du Canada
- Faucon Pèlerin
- Grive de Bicknell

a) Avez-vous des préoccupations relativement aux impacts potentiels du phoque gris et de la chasse aux phoques sur ces espèces?

D'abord, concernant la liste des espèces identifiées par le MELCC, il est important de mentionner que la majorité de celles-ci est de juridiction fédérale. Ainsi, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) n'a pas la compétence pour identifier les impacts potentiels du phoque gris et de l'activité de chasse sur ces espèces.

Ainsi, les espèces d'oiseaux sous la juridiction provinciale sont : le hibou des marais (*Asio flammeus*), le faucon pèlerin (*Falco peregrinus anatum*) et le pygargue à tête blanche (*Haliaeetus leucocephalus*). Selon une requête adressée au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), il n'y a aucune occurrence de nidification pour ces espèces sur l'Île Brion. Ainsi, la présence du phoque et les activités de chasse sur les plages ne devraient pas générer d'impact. Une période de chasse hivernale devrait également prévenir le dérangement pour ces espèces si des observations de nidification étaient rapportées.

Concernant le pluvier siffleur et le grèbe esclavon, le MFFP considère que les habitats et les enjeux pour ces espèces ont été adéquatement couverts lors de nos réponses aux questions du 26 octobre 2018. Nous vous référons donc à l'avis transmis le 31 octobre 2018.

b) Veuillez préciser leur habitat respectif

Tel que pour la question précédente, Environnement et Changement climatique Canada (ECC) fournira les réponses à cette question concernant les habitats des espèces sous sa responsabilité. Vous trouverez, au tableau 1, une description des habitats du hibou des marais, du pygargue à tête blanche et du faucon pèlerin.

Tableau 1. Description sommaire de l'habitat par espèce

Espèce	Habitat
Hibou des marais	Cette espèce niche au sol, dans des habitats ouverts supportant des populations de petits mammifères, tels que : des marais, des prairies ou herbiers côtiers, la toundra, d'anciens pâturages et des terres agricoles où la végétation, de 50 à 100 cm de hauteur, lui offre un couvert de protection.
Faucon pèlerin	Les falaises demeurent, pour le faucon pèlerin, l'habitat de nidification de prédilection, surtout lorsqu'elles sont voisines d'un plan d'eau. Pour chasser, cet oiseau fréquente les grands espaces libres tels que les cours d'eau, les marais, les plages, les vasières et les champs, puisqu'ils offrent une bonne visibilité et facilitent la poursuite et la capture des proies.
Pygargue à tête blanche	Le pygargue à tête blanche préfère nicher dans les grands arbres des forêts matures situés à proximité de grandes étendues d'eau (grands lacs, rivières à fort débit et vastes réservoirs construits par les humains). L'espèce fréquente également les îles.